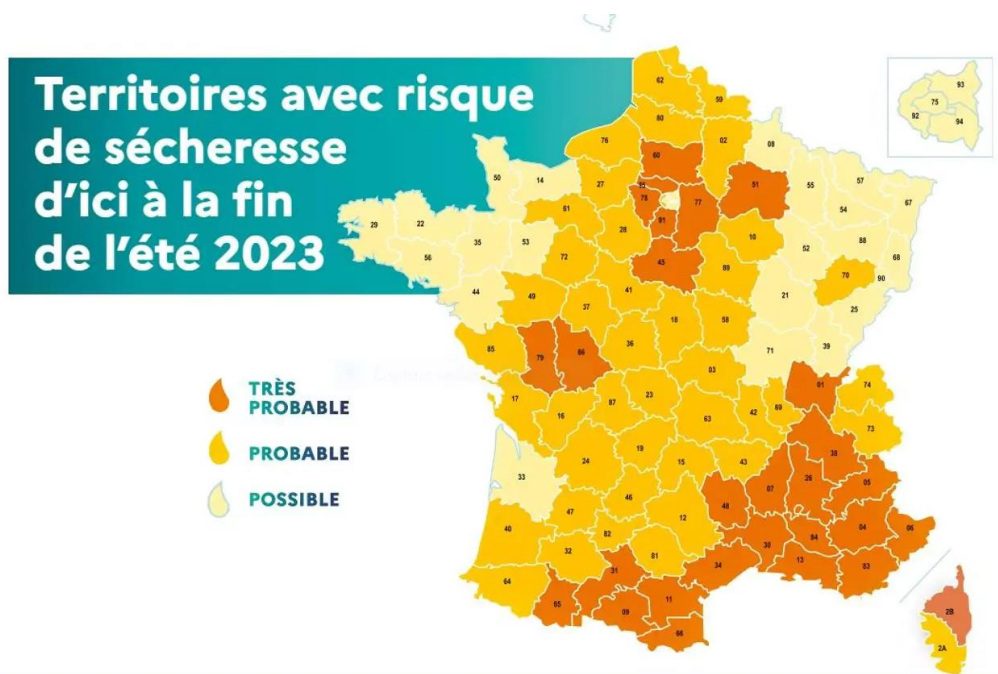


11,50 % d'eau potable perdus dans les Yvelines

ANNEXE

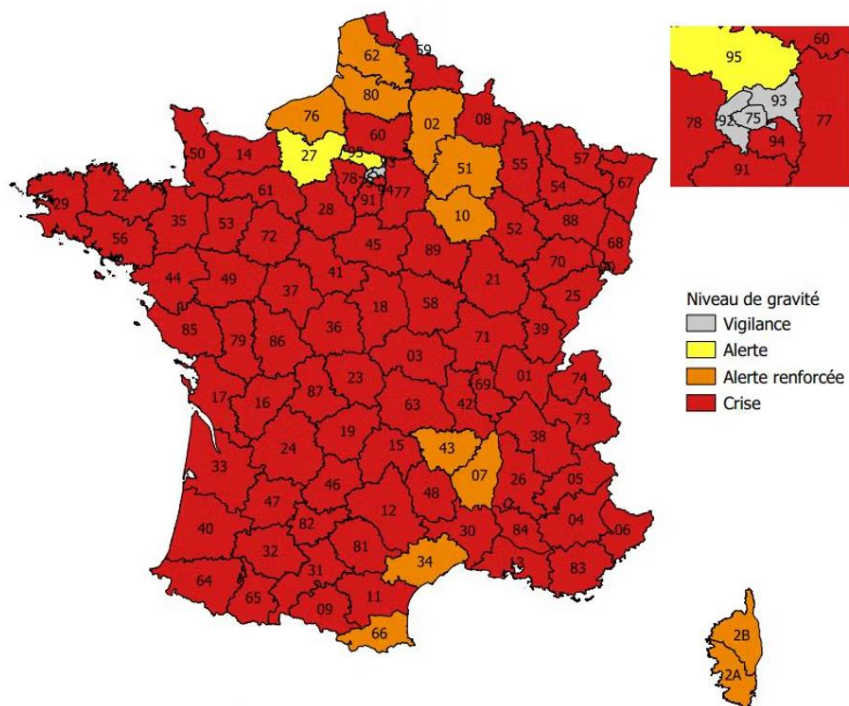
Carte 1



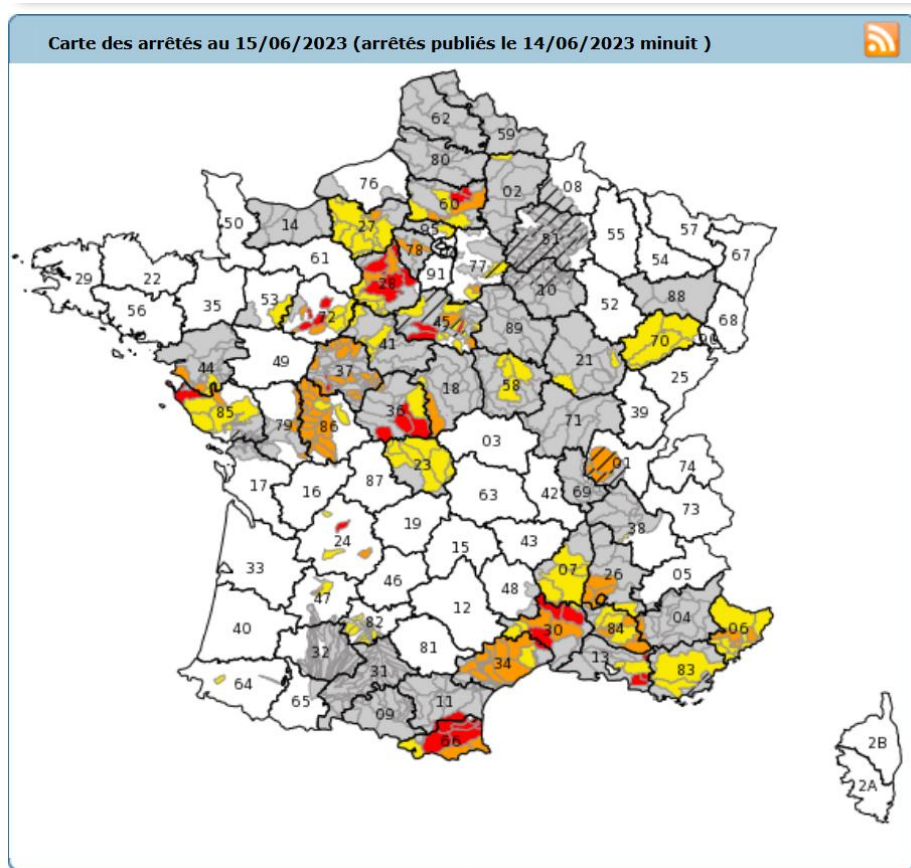
Source Ministère de la Transition écologique

Carte n° 2

Carte représentant le niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 30/08/2022



Carte n° 3 - Etat des restrictions de l'usage de l'eau par départements au 15 juin 2023



Légende de la carte

✓ Départements

Restrictions par département

■ Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

■ Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

■ Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements

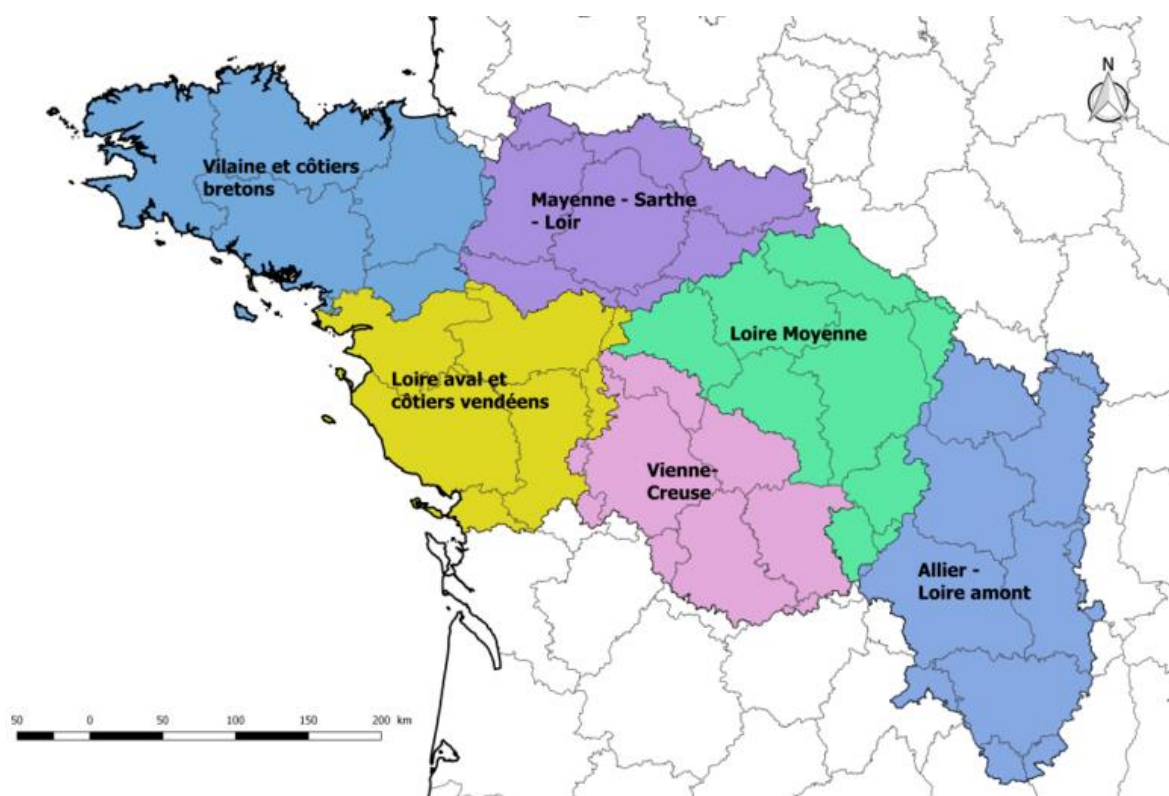
■ Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

▨ Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

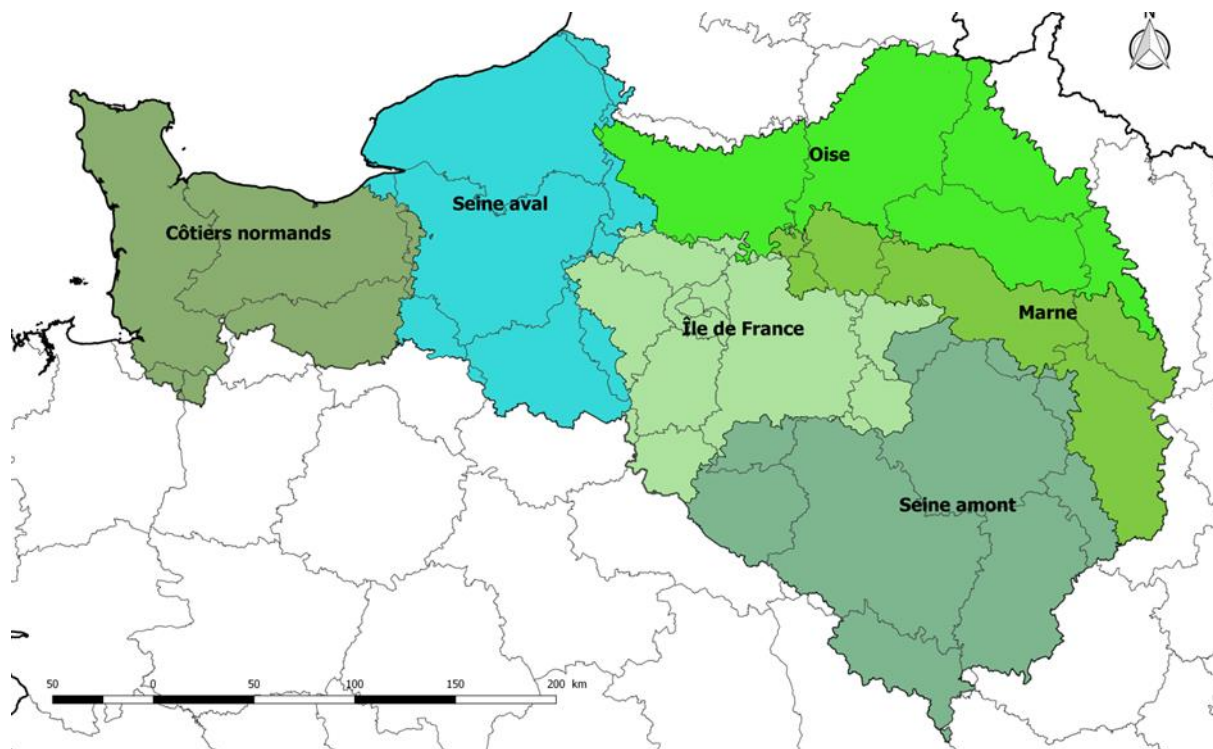
Tableau n° 4

Agence de l'eau	Taux de contribution de l'agriculture aux redevances prélèvement
Loire-Bretagne	15 %
Seine-Normandie	8 %
Artois-Picardie	13 %
Rhin-Meuse	2 %
Rhône-Méditerranée-Corse	3 %
Adour-Garonne	11 %

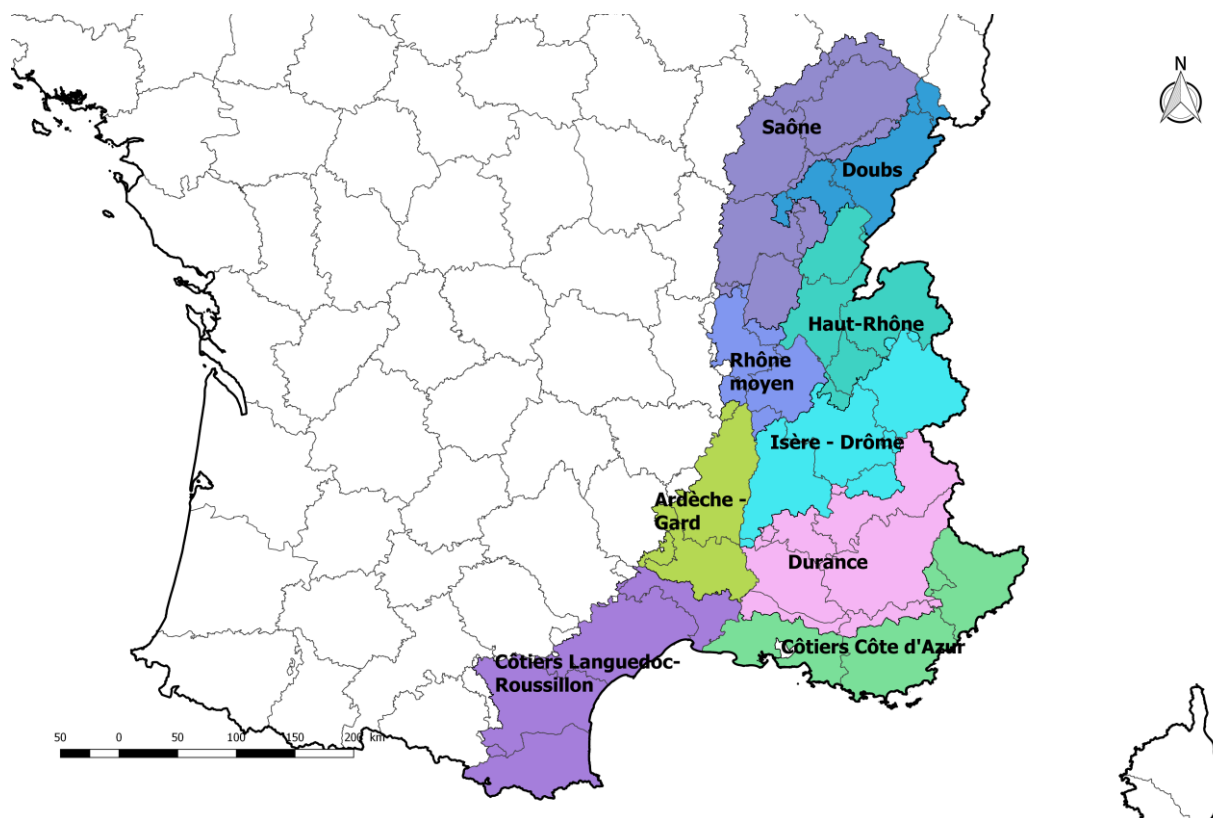
Carte n°5 : Bassin Loire - Bretagne



Carte n°6 : Bassin Seine – Normandie



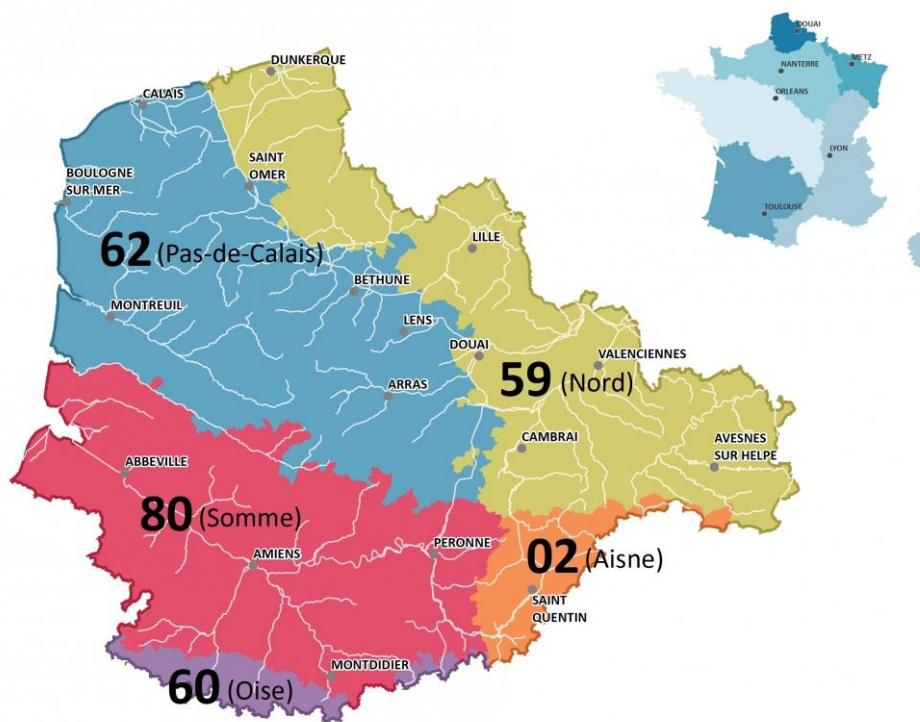
Carte n° 7 : Bassin Rhône-Méditerranée-Corse



Carte n° 8 : Départements du Bassin Adour-Garonne



Carte n°9 : Départements du bassin Artois Picardie



Carte n°10 : Départements du bassin Rhin-Meuse

